



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

FEUILLE D'INFORMATION LA TREVE OLYMPIQUE MISE A JOUR – JUILLET 2009

MISSION

"Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'homme en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine." (Principes fondamentaux, Charte olympique).

À l'aube de ce troisième millénaire, le CIO est plus que jamais convaincu du rôle catalyseur que le sport peut et doit jouer dans notre société. Il unit et enseigne le respect et la tolérance, deux valeurs indispensables à notre monde d'aujourd'hui.

LA TREVE SACREE DANS L'ANTIQUITE

La tradition de la "Trêve olympique", ou "Ekecheiria", fut instituée dans la Grèce antique au IXe siècle avant J.-C. par la signature d'un traité entre trois rois, Iphitos d'Élide, Cléosthène de Pisa et Lycurgue de Sparte.

Par la suite, toutes les autres cités grecques ratifièrent cet "accord international", scellant ainsi l'immunité permanente universellement reconnue du sanctuaire d'Olympie et de la région d'Élide. Durant cette période de trêve, les athlètes, les artistes et leur famille, ainsi que les simples pèlerins pouvaient voyager en toute sécurité pour participer ou assister aux Jeux Olympiques puis retourner dans leurs pays respectifs. À l'approche de l'ouverture des Jeux Olympiques, la Trêve sacrée était proclamée et annoncée par les "Spondophoroi", citoyens d'Élide qui voyageaient de cité en cité à travers tout le territoire grec pour transmettre le message. Une preuve du respect de cette Trêve est que les Grecs d'Olympie n'ont jamais construit de murailles pour se protéger,

contrairement à toutes les autres cités grecques.

LE SYMBOLE

Le symbole de la Trêve olympique représente une colombe de la paix avec, en arrière-plan, la traditionnelle flamme olympique. Dans un monde déchiré par les guerres et la violence, la colombe de la paix représente l'un des idéaux et des défis du CIO : construire un monde pacifique et meilleur grâce au sport. La flamme olympique apporte à tous les peuples de la terre la chaleur de l'amitié par le partage et la camaraderie. Dans le symbole, la flamme se compose d'éléments colorés effervescents – évoquant la liesse éprouvée lors de la célébration de l'esprit humain. Ces éléments symbolisent le rassemblement des peuples, sans distinction de race, pour le respect de la Trêve.

LA REINTRODUCTION DE LA TREVE OLYMPIQUE DANS LES JEUX MODERNES

Prenant en compte la nouvelle réalité politique dans laquelle s'inscrivent le sport et les Jeux Olympiques, le CIO a décidé de faire revivre la Trêve olympique à l'occasion des Jeux. Son but est de préserver, dans la mesure du possible, les intérêts des athlètes et du sport en général et de contribuer à la recherche de solutions pacifiques et diplomatiques aux conflits qui sévissent dans le monde. Le premier projet en faveur de la Trêve olympique fut lancé en 1991 à la suite de l'éclatement de la République fédérale de Yougoslavie et de la création du comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui, dans sa résolution 757 en 1992, incluait pour la première fois le "sport" comme élément de sanction.



Après plusieurs consultations, le CIO opta, en tant qu'institution centenaire, pour la réaffirmation de son indépendance, la défense des intérêts des athlètes, la protection des Jeux Olympiques et la consolidation de l'unité du Mouvement olympique.

Sur avis de la commission exécutive, la 99^e Session du CIO lança, le 21 juillet 1992, un appel à tous les États ainsi qu'à toutes les organisations internationales et nationales, et demanda à son président d'engager des pourparlers avec les Nations Unies. Finalement, le comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies et le CIO parvinrent à un accord qui permit aux athlètes yougoslaves de participer, à titre individuel, aux Jeux de la XXV^e Olympiade à Barcelone en 1992.

PLUS DE DIX ANS DE SOUTIEN DES NATIONS UNIES

Depuis 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies réitère son soutien au CIO en adoptant à l'unanimité tous les deux ans – un an avant chaque édition des Jeux Olympiques – une résolution intitulée "Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique". Par cette résolution (symbolique), l'ONU invite ses États membres à respecter la Trêve olympique individuellement ou collectivement et à chercher, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le règlement de tous les différends internationaux par des moyens pacifiques et diplomatiques, tout en reconnaissant l'importance des actions du CIO pour le bien-être de tous et l'entente internationale.

À la veille des XX^{es} Jeux Olympiques d'hiver à Turin, la 60^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en novembre 2005, la septième résolution en faveur de la Trêve olympique.

Le 31 octobre 2007, lors de la 62^e Assemblée générale des Nations Unies, une nouvelle résolution a été adoptée sur la Trêve olympique en vue des Jeux Olympiques à Beijing : [Texte de la résolution](#).

LA TREVE OLYMPIQUE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES

Il y a six ans, quelques jours avant l'ouverture des Jeux de Sydney, le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, lançait un appel soulignant l'importance de la Trêve olympique dans le cadre de la promotion de la paix mondiale. Toujours à Sydney, un soldat de la force de maintien de la paix au Timor-Leste et un volontaire des Nations Unies participèrent au relais de la flamme olympique. À la cérémonie d'ouverture, les athlètes des deux Corées défilèrent ensemble derrière le drapeau de la péninsule coréenne. Enfin, la Journée internationale des Nations Unies pour la paix fut célébrée le 19 septembre avec la diffusion d'un message de Kofi Annan sur tous les sites olympiques.

À Athènes, les Jeux Olympiques étaient de retour sur leur terre d'origine... tout comme la Trêve olympique. Les drapeaux de la Trêve et des Nations Unies flottèrent sur le village olympique et de nombreuses manifestations de soutien à la Trêve furent organisées.

À Turin en 2006, les organisateurs des Jeux et leurs partenaires ont lancé diverses initiatives destinées à promouvoir et à mieux faire connaître la Trêve olympique et les valeurs qu'elle véhicule. Des murs de la Trêve ont été installés dans les trois villages olympiques de Turin, Bardonecchia et Sestrières, et plusieurs médaillés olympiques ont signé le Livre des athlètes.

LA FONDATION INTERNATIONALE POUR LA TREVE OLYMPIQUE

Dans le cadre de sa politique de promotion de la paix par le biais du sport et de l'idéal olympique, le CIO a établi, en juillet 2000, une Fondation Internationale pour la Trêve olympique (FITO), dont le siège légal est à Lausanne, avec un siège symbolique à Olympie. La FITO définit ses actions autour des buts suivants :



- promouvoir l'idéal olympique pour servir la paix, l'amitié et la compréhension dans le monde et, en particulier, promouvoir l'ancienne tradition grecque de la Trêve olympique;
- œuvrer pour la prévention et la résolution des tensions à travers le sport, la culture et l'idéal olympique, notamment en coopérant avec toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales spécialisées dans ce domaine, en développant des programmes d'éducation et de recherche et en lançant des campagnes de communication pour promouvoir la Trêve olympique.

La FITO est administrée par un conseil de fondation, composé de personnalités du monde sportif et politique, qui se réunit une fois par an (sous la conduite du président du CIO, Jacques Rogge).

Pour l'accomplissement de ses buts, la FITO a créé le Centre International pour la Trêve Olympique (CITO), qui est chargé de la mise en œuvre de projets liés à la promotion mondiale d'une culture de la paix par le sport et l'idéal olympique, selon la politique et les principes établis par la Fondation. Le Centre a son siège principal à Athènes, avec un bureau de liaison à Lausanne et un siège symbolique à Olympie.

IMPRESSUM

LA TREVE OLYMPIQUE

Juillet 2009

Une publication du

Pour plus d'informations, prendre contact avec :



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

Château de Vidy,
1007 Lausanne,
Suisse

Centre Études Olympiques
Tél. +41 021 621 66 22
Fax +41 021 621 67 18
studies_centre@olympic.org